

## Entérocoque résistant à la vancomycine

**VRE (vancomycin-resistant Enterococcus) ou ERV (Entérocoque résistant à la vancomycine) ou ERG (Entérocoque résistant aux glycopeptides)**



### Epidémiologie

Agent infectieux	<i>Enterococcus faecium</i> ou <i>faecalis</i> résistant à la vancomycine <i>vanA</i> ou <i>vanB</i>
Réservoir	Homme
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• par contact direct entre patients</li> <li>• par l'intermédiaire du personnel (mains)</li> <li>• par contact indirect avec des objets contaminés (matériel de soins ou d'examen, instruments, environnement immédiat)</li> </ul>
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	Variable
Durée d'infectiosité	Durée du portage (très variable: quelques semaines à plusieurs mois). Peut être prolongée chez un patient immunocompromis

### Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	Aucune, les précautions standard suffisent. En cas d'infection active à VRE/diarrhées maintien en chambre individuelle avec des mesures additionnelles contact pour la durée des symptômes.
Suivi microbiologique	<p>Contrôle de la colonisation ( portage) Si portage du VRE remonte à plus de 6 mois (= dernier prélèvement positif), faire un contrôle du portage en accord avec l'unité cantonale HPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• frottis rectal (avec <u>matière fécale visible</u>), culture d'urine si sonde et autre site colonisé</li> <li>• si résultat du 1er frottis négatif, faire un 2ème frottis à J 7</li> <li>• si résultat du 2ème frottis négatif, faire un 3ème prélèvement par une <u>culture de selle</u> à J 14</li> </ul>
Placement du patient	Chambre individuelle ou chambre à 2 lits. Privilégier la chambre individuelle si symptômes d'infection VRE/diarrhée pour la durée des symptômes.
Matériel de soins	Désinfection rigoureuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard à pression, glucomètre, etc.) Privilégier le matériel à usage unique
Voisins	Si découverte du portage dans l'EMS: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquête d'entourage selon directives de l'unité cantonale HPCI</li> </ul>

	(dépistage par frottis rectal à J0, J7 et J14)
Durée des mesures	Pendant toute la durée du portage VRE (selon indications de l'unité cantonale HPCI)
Transport du patient	Vêtements propres (non souillés) Avertir le service de destination pour qu'il prenne les mesures adéquates
Circulation du patient	En absence de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue, en accord avec l'unité cantonale HPCI: <ul style="list-style-type: none"> <li>• sortie de chambre autorisée</li> <li>• circulation libre dans l'établissement</li> <li>• pas de restriction des activités collectives</li> </ul> En présence de diarrhées ou d'incontinence fécale non contenue: <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintien en chambre</li> </ul>
Visiteurs	Désinfection des mains en sortant de la chambre
Mesures spécifiques	En présence de diarrhées: <ul style="list-style-type: none"> <li>• privilégier l'utilisation de sanitaires dédiés (au besoin chaise percée)</li> </ul> Distribuer au résident le dépliant d'information - Patient porteur de VRE

### Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Oui, si contact direct avec le résident lors de contact potentiel avec des selles (toilette ou contact avec son environnement immédiat) Pas nécessaire si simple passage dans la chambre Pas nécessaire pour les contacts en dehors de la chambre
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Non

### Nettoyage/désinfection

Matériel de soins	Utiliser le détergent/désinfectant usuel
Lit et literie	Utiliser les sacs à linge usuels
Environnement	Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien de l'environnement direct <ul style="list-style-type: none"> <li>• désinfection minutieuse de l'environnement direct du résident (table de nuit, potence, barrières, sonnette, déambulateur, etc.)</li> <li>• désinfection quotidienne des sanitaires</li> </ul> Utiliser le détergent usuel pour les sols.
Déchets	Elimination des déchets selon les filières habituelles
Autres	Vaisselle : filière habituelle

### Déclaration du cas

Déclaration au service HPCI	Avertir l'unité cantonale HPCI
-----------------------------	--------------------------------

Déclaration au médecin cantonal	Non, sauf en cas d'épidémie (>1 cas)
Mesures en cas d'épidémie	Avertir la direction des soins, l'unité cantonale HPCI et déclaration au médecin cantonal